



COMPTE RENDU DU COMITÉ LOCAL D'EXAMEN DES  
PROJETS GLOBAL FOCAL POINT

**Lutte contre les facteurs de conflit au Mali à travers l'état  
de droit et appui au Pôle judiciaire spécialisé en matière de  
lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé**

Bureau du PNUD, Bamako, 22 Juin 2016

Le mercredi 22 juin 2016, s'est tenue dans la salle de conférence du PNUD, la réunion du Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) portant successivement sur (i) la lutte contre les facteurs de conflit au Mali à travers l'état de droit et (ii) l'appui au Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé.

Cette séance de travail s'est déroulée sous la co-présidence de MM. Moumouni Guindo, Magistrat et Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, représentant Madame le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux et Monsieur Maleye Diop, Directeur du Programme et Directeur Pays adjoint du PNUD représentant Madame la Représentante spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies, Coordonnatrice Résidente des activités opérationnelles de l'Equipe de pays du Système des Nations Unies au Mali, et Représentante Résidente du PNUD au nom du Projet commun des Nations Unies pour l'état de droit.

La liste complète des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour proposé et adopté a été articulé autour des points suivants suivant :

- I. Introduction
- II. Message de circonstance adressé aux membres du Comité par le Directeur du Programme et Directeur Pays adjoint du PNUD
- III. Allocution d'ouverture des travaux du Comité par M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
- IV. Présentation sommaire des projets par le Coordonnateur du Comité de gestion desdits Projets au nom des Points focaux GFP au Mali;
- V. Tour de table
- VI. Echanges et discussions sur les Projets avec formulation de recommandations.
- VII. Mot de clôture des travaux du Comité et levée de la séance par M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

## **I. Introduction**

Cette réunion du Comité d'évaluation des Projets a débuté par une présentation de l'ordre du jour dont l'objectif est d'analyser le contenu des documents de projets de « *Lutte contre les facteurs de conflit au Mali à travers l'état de droit* » et d'« *Appui au Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé* ». Il fut ensuite procédé au rappel de l'importance du CLEP, qui est de recueillir les observations et commentaires des acteurs, des différentes parties prenantes, des partenaires sur les documents de projets, de confirmer et renforcer son appropriation par la Partie Nationale par la validation des contenus et des objectifs qui leur ont été assignés.

## **II. Message de circonstance du Directeur du Programme du PNUD**

Après avoir souhaité la bienvenue et salué la présence massive des participants qui témoigne de leur intérêt pour cette initiative, Monsieur Maleye Diop, Directeur du Programme du PNUD, a souligné ensuite la pertinence du dispositif de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises (*CMC*) en général et relevé l'effort d'alignement de

ces deux Projets sur les priorités sectorielles du Gouvernement malien dans les domaines de l'Etat de droit, de la sécurité et des affaires pénitentiaires.

Il a en outre mis en évidence le fait que les deux projets sous revue, élaborés après une large consultation des parties prenantes, s'inscrivent dans la dynamique du GFP et visent à répondre aux besoins prioritaires définies par la Partie gouvernementale qui n'ont pas encore été entièrement couvertes par d'autres PTF. Il a indiqué que l'expertise nationale sera très largement utilisée dans tous les secteurs pour la mise en œuvre de ces Projets.

Il a par ailleurs, rappelé que l'élaboration de ces Projets a été facilitée par l'étroite collaboration entre les Nations Unies, la Partie gouvernementale et les autres PTF qui ont associé leurs efforts et leurs ressources dans le cadre de nouvelles procédures de travail du GT-JLCC et aussi grâce à la dynamique de complémentarité établies entre les différents acteurs engagés dans les secteurs couverts par ces Projets.

### **III. Allocution de M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**

Intervenant à son tour au nom des différents départements ministériels de la Partie gouvernementale représentés à ce Comité local d'évaluation des Projets, M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice a salué l'excellence du partenariat entre le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies dont ces Projets ne sont que quelques-unes des illustrations supplémentaires. Il a ensuite souligné l'articulation logique entre ces Projets et l'Accord de paix issu du processus d'Alger conclu entre le Gouvernement malien et les groupes armés en mettant un accent sur l'importance de la justice transitionnelle.

Avant de terminer ses propos en ouvrant cette séance de travail, l'orateur a renouvelé, au nom de la partie gouvernementale de la République du Mali, ses sincères remerciements pour leurs constants engagements respectifs à soutenir les autorités maliennes les Points focaux du GFP au Mali, les représentants des PTF et tous les autres acteurs pour leurs efforts dans la reconstruction nationale et de consolidation de la paix par l'Etat de droit au Mali.

### **IV. Présentation sommaire des deux (2) Projets**

La présentation des documents de projets a été faite par M. Tsagao Traoré, Spécialiste de Programme, Conseiller Technique Principal Etat de droit, justice et Droits de l'Homme, et Point focal GFP du PNUD Mali, suivie des autres Points Focaux du GFP des Agences engagées dans ce processus.

Il a été rappelé la nécessité de maintenir la transversalité de ces Projets conjoints et la dynamique de complémentarité qui les caractérisent. Dans un souci d'efficacité, sa mise en œuvre sera assurée en concertation étroite avec les acteurs concernés de la partie nationale et l'expertise nationale sera largement mise à contribution.

La nouvelle configuration nationale qui se dessine avec l'entrée en vigueur des Accords de paix issus du processus d'Alger et la mise en place des autorités intérimaires, le nouveau statut de la MINUSMA et les questions sécuritaires constituent autant de défis à relever en termes de mobilisation des ressources et de mise en œuvre de ces projets.

Les divers aspects de cette évolution figurent déjà dans ces Projets et d'autres développements récents seront intégrés dans les documents de projets et les activités des cadres de résultats seront revues et actualisés en synergie avec les parties prenantes (Partie gouvernementale, société civile, PTF...). Il a également été rappelé la nécessité de maintenir les Projets dans un cadre ouvert et dynamique.

## **Description des projets :**

### **A. Contexte et justification des projets**

Ces projets ont été élaborés dans un contexte de post crise multidimensionnelle que le pays traverse depuis mars 2012 qui a affaibli et déstructuré l'Etat de droit. En effet, l'invasion du Nord Mali par le mouvement séparatiste Touareg du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad), coalisé avec AQMI, MUJAO, Ansar Dine, a mis en déroute l'armée nationale dans ces zones d'occupation sauvage.

Le retour des combattants lourdement armés de la Lybie a aussi contribué à la déstabilisation finale du pays. Le coup d'Etat d'un groupe de militaires mécontents ayant renversé le Président Amadou Toumani Touré le 22 mars 2012, à quelques semaines de l'organisation d'un scrutin présidentiel a précipité la chute des 3 régions du Nord et remis en cause les acquis démocratiques des dernières décennies.

Sur le plan politique, la tenue des élections a mis un terme à la transition.

Au niveau de la consolidation de l'Etat de droit et des questions connexes, le Mali connaît une situation relativement contrastée et différenciée entre le Nord et le Sud du pays, et au Nord entre les Chefs-lieux de régions et les cercles et autres petites et moyennes localités environnantes avec des victimes de la crise qui n'ont pas encore accédé à la justice et de nombreux citoyens qui ne peuvent pas encore accéder dans la vie quotidienne à la protection des autorités étatiques à cause de la persistance des risques sécuritaires chroniques dans certaines localités.

La consolidation de l'Etat de droit et l'accès à la justice et au droit pour tous est une priorité du Gouvernement. Néanmoins, l'Etat de droit ne sera effectif que quand il sera mis un terme à l'impunité passée et présente sur toute l'étendue du territoire. Il importe que ce processus de consolidation de l'Etat de droit soit le plus inclusif possible, pour permettre la prise en compte des cas de groupes vulnérables que sont les minorités, les femmes, les jeunes et en privilégiant le traitement des violences engendrées par des rapports sociaux basés sur le genre.

### **B. Valeur ajoutée des projets**

Le Mali est aujourd'hui à un tournant. A l'issue d'un processus de négociation de longue durée et de mois d'incertitude et d'instabilité, la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation en juin 2015 offre à présent une possibilité viable de tourner la page du conflit armé et de s'engager dans la voie d'une réconciliation durable, d'une réforme du secteur de la justice et de la sécurité, ainsi que du développement.

Sur la base de l'Accord de paix, la résolution 2227 du 29 juin 2015 du Conseil de sécurité charge la MINUSMA de s'attacher surtout à asseoir l'état de droit à travers le renforcement des capacités institutionnelles, les réformes et l'amélioration de l'accès de la population à la justice, à soutenir la mise en œuvre de mesures de réconciliation et de justice transitionnelle prévues par l'Accord, et à s'attaquer aux problèmes de responsabilité et d'impunité.

Ces priorités complètent les stratégies définies dans le Cadre d'action en faveur du développement de l'ONU 2015-2019 qui vise à favoriser la paix, la sécurité et la réconciliation ; le renforcement des institutions étatiques ; et l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, y compris le droit à la protection des groupes vulnérables. La volatilité des conditions de sécurité dont témoigne une augmentation des affrontements et attaques intercommunautaires mortels en 2015, réitère l'importance de la mise en œuvre urgente des éléments de l'Accord de paix qui concernent l'état de droit, la réconciliation et la justice.

En réponse à ces nouvelles réalités et besoins urgents de la situation au lendemain du conflit, les organismes des Nations Unies fournissant un appui aux activités policières, judiciaires et pénitentiaires ont développé un Projet commun dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises (CMC).

C- Principales activités sous-tendant ces Projets:

La mise en œuvre de ces projets sera guidée par les principes de la diligence et de la flexibilité et orientés vers des résultats. Au regard de l'ajustement de ces Projets au contexte très évolutif de la situation sécuritaire du Mali, nous n'avons pas jugé nécessaire d'être très exhaustif au niveau des activités à entreprendre, tous les détails figurent dans les documents de Projets. En effet, les circonstances politiques et institutionnelles en devenir commandent de s'adapter l'appui aux circonstances. Les capacités d'analyse et de concertation avec la Partie Gouvernementale seront mobilisées afin de permettre une connaissance affinée du contexte et des actions à prioriser. Au total, ces Projets qui regroupent les moyens collectifs, les avantages comparatifs et l'expertise complémentaire des Partenaires CMC de l'ONU au Mali que sont notamment la MINUSMA, le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme, le PNUD, l'ONUSUD et l'ONU Femmes vont d'appuyer les efforts du Gouvernement malien dans la mise en œuvre des deux (2) Projets essentiellement dans les domaines suivants :

**1. Renforcement institutionnel des structures nationales de l'état de droit**

- Améliorer les capacités des ministères chargés du maintien de l'ordre et de la justice, renforcer le contrôle des acteurs de la police judiciaire et de la justice, et l'appui qui leur est fourni, au niveau national
- Permettre l'instauration d'un système effectif d'aide judiciaire
- Appuyer l'examen des textes législatifs essentiels

**2. Renforcement de la capacité opérationnelle à fournir des services de maintien de l'ordre et de justice**

- Améliorer les capacités du personnel de la police judiciaire et de la justice à effectuer des enquêtes, à engager des poursuites et à rendre des décisions tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Créer des liens entre la justice officielle et les processus traditionnels de règlement des litiges

**3. Renforcement du service pénitentiaire**

- Améliorer l'administration et la gestion des services pénitentiaires
- Améliorer la capacité des autorités à s'attaquer au surpeuplement des prisons
- Améliorer les conditions de détention et faciliter les programmes de réadaptation

**4. Amélioration de l'accès à la justice pour les populations affectées par le conflit**

- Appuyer les services multisectoriels aux femmes victimes de violences sexistes
- Appuyer la protection des victimes et témoins et fournir un appui psycho-social et juridique aux victimes du conflit
- Appuyer les mécanismes de justice transitionnelle

**5. Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de Lutte contre le Terrorisme et le Crime Transnational Organisé**

- Appuyer l'amélioration holistique des capacités nationales dans le cadre de la lutte contre le crime transnational organisé,
- Soutenir les initiatives techniques, institutionnelles et opérationnelles du Gouvernement pour lutter contre le crime transnational organisé et le terrorisme au Mali et dans la région.

Ces Projets s'appuient sur les conclusions de programmes existants des partenaires de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises (CMC).

Ils aideront le gouvernement du Mali dans ses efforts visant à instaurer et préserver les conditions nécessaires à une société fondée sur l'Etat de droit, les principes d'égalité entre les sexes et les Droits de l'homme et à améliorer la confiance du public dans les institutions de l'état de droit.

Ces projets favoriseront le partage d'expériences et les meilleures pratiques, ainsi que le renforcement de capacités à travers, notamment les formations, la fourniture d'équipements et du matériel multiformes. Dans ce contexte de post crise où la situation peut évoluer, les projets s'adapteront constamment autant que nécessaire, et de façon stratégique et concertée avec les autorités nationales, en vue de mieux accompagner les efforts du Gouvernement dans le cadre de ces changements et pour renforcer la consolidation de l'Etat de droit par la mise en place institutions et des moyens idoines.

#### D. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de ces projets est basée essentiellement sur une approche de renforcement de capacités et d'accompagnement, en appuyant les parties prenantes nationales et locales à formuler des propositions adaptées à leurs priorités, à travers une assistance technique et un soutien à la consolidation de l'Etat de droit.

Le rôle des points focaux de la CMC (GFP) est d'appuyer et renforcer les mécanismes techniques et institutionnels qui permettent un égal accès au droit et à la justice à tous les citoyens du Mali sur toute l'étendue du territoire national.

#### E. Composantes des projets

La liste des activités présentées ci-dessous est purement indicative, le détail exhaustif de toutes les activités portant ces deux (2) projets figurent dans les documents de Projets.

##### **1. Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies**

Composante 1 : Soutenir la sensibilisation et la dissémination de la politique nationale de Justice Transitionnelle auprès des acteurs de la justice transitionnelle au Mali ;

Composante 2 : Soutenir le fonctionnement de la CVJR par la mise en place de la base des données et formation du personnel ;

Composante 3 : Soutenir développement et mise en œuvre du programme de protection des témoins au nord du Mali.

##### **2. ONUFEMMES**

Composante 1 : -Appuyer la création d'un service spécialisé sur la problématique hommes-femmes au sein de la DGPN ;

Composante 2 : - Renforcer les capacités des acteurs des services de maintien de l'ordre et de la justice à mener des enquêtes et à engager des poursuites en matière de VSBG;

Composante 3 : - Fournir des équipements et améliorer les installations dans les prisons pour femmes, en complément de l'aide existante des donateurs (par exemple, l'UE) ;

### **3. Section Justice et affaires pénitentiaires de la MINUSMA**

Composante 1 : - Soutenir le MoJHR à l'aide d'une évaluation complète des capacités du personnel et des ressources humaines des structures de direction;

Composante 2 : - Soutenir la mise en place d'un service de l'exécution des peines sous l'autorité des procureurs et des greffiers en chef dans trois juridictions test;

Composante 3 : - Fournir des ordinateurs, des matériels de bureau et des logiciels de gestion des cours et tribunaux suivis de de formation;

### **4. UNPOL / MINUSMA**

Composante 1 : Soutenir les efforts nationaux et internationaux pour la reconstruction du secteur de la sécurité malienne, en particulier la police et la gendarmerie, à travers :

Composante 2 : - assistance technique,

Composante 3 : - le renforcement des capacités;

Composante 4 : - Accompagner les autorités maliennes dans la réforme de la Police et de la Gendarmerie en conformité avec les principes modernes de la démocratie et de l'efficacité opérationnelle;

Composante 5 : - Soutenir et coordonner les efforts nationaux et internationaux pour le développement d'infrastructures essentielles et l'amélioration des installations.

### **5. PNUD / UNDP**

Composante 1 : - Aider le MJDH à effectuer une évaluation exhaustive des capacités du personnel et à améliorer les fonctions de gestion du personnel du MJDH;

Composante 2 : - Fournir un appui technique au MJDH en matière de politique d'intervention judiciaire contre les VSLC;

Composante 3 : - Aider le MJDH à assurer un contrôle de la qualité du travail du personnel (recrutement au mérite et tenant compte de la problématique hommes-femmes, évaluations et nominations transparentes et objectives, application de codes de déontologie, etc.).

### **6. UNODC**

Composante 1 : Soutenir les efforts nationaux et régionaux dans les domaines et sur les questions relevant de sa compétence :

Composante 2 : Apporter une double assistance technique et financière;

Composante 3 : - Assurer le renforcement des capacités;

Composante 4 : - Accompagner multiforme les autorités maliennes ;

Composante 5 : - Concevoir des cours et fournir une formation en matière de déontologie et d'intégrité pour les fonctionnaires judiciaires et autres personnels judiciaires.

#### **F. Modalités de gestion**

Coordination et ancrage institutionnel pour le pilotage des projets : PNUD Mali ;

Partenariat pour l'exécution des Projets : MINUSMA, le PNUD, l'ONUDC et l'ONUFemmes

**Partenaires de mise en œuvre** : Organes et acteurs nationaux concernés, notamment les représentants des autorités judiciaires institutionnelles et coutumières, les organes

représentatifs de la société civile et des médias, le Réseau des communicateurs traditionnels, l'Assemblée nationale, le Conseil Economique et Social, les Ministères de la justice, de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la famille et de l'Enfant, le Haut Conseil des Collectivités Locales et la Commission Justice Vérité et Réconciliation.

Il sera coordonné par un fonctionnaire du PNUD de haut niveau, portant le titre de « Conseiller Technique Principal et Spécialiste de Programme », sous la supervision directe du Directeur du Programme du PNUD qui en assurera le suivi de la mise en œuvre par délégation de la Représentante spéciale Adjointe du Secrétaire général des Nations Unies et Coordinateur Résident des Nations Unies au Mali.

#### G. Risques

- Insuffisante adhésion ou mobilisation des institutions
- Insuffisante implication des acteurs du secteur de la justice et de la protection civile
- Faible conviction pour la consolidation de l'Etat de droit
- Non application de l'Accord de paix issu du processus d'Alger
- Aggravation de la situation socio-économique
- Risques sécuritaires asymétriques

#### H. Durée des projets et modalités de financement

Le financement de ces projets sera assuré à travers plusieurs sources de financement, y à travers la mobilisation des ressources. A cet effet, il est envisagé de mettre en place un panier ou fonds collectif (basket funds) regroupant les contributions des divers partenaires intéressés.

<b>Projet 1 :</b>	
Les facteurs de conflit au Mali à travers l'état de droit	
Durée : 5 ans	
Montant estimatif : <b>24.000.000 US\$</b>	
<b>Projet 2:</b>	
Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de Lutte contre le Terrorisme et le Crime Transnational Organisé	
Durée : 5 ans	
Montant estimatif : <b>983 000 US\$</b>	

#### **V. Tour de table pour une présentation des participants**

Les délégués et représentants des Départements ministériels engagés dans ce processus, les représentants des Partenaires techniques et financiers, les représentants des organisations de la société civile et les points focaux des différentes Agences de l'équipe de pays engagés dans ce processus se sont présentés à tour de rôle (Voir la liste de présence annexée au présent rapport).

## **VI. Echanges et discussions**

Des commentaires, échanges et discussions qui se sont dégagés de cet exercice, il a été retenu les points de recommandations ci-après :

- 1. Il a été noté l'absence de l'inspection des services de sécurité parmi les bénéficiaires des activités sectorielles pertinentes des Projets ;*
- 2. Il a été préconisé d'intégrer la garde nationale parmi les bénéficiaires des Projets ;*
- 3. Il a été proposé et approuvé de mettre à contribution l'expertise nationale dans la mise en œuvre des Projets ;*
- 4. Toutes les observations et recommandations formulées ont été prises en compte par l'équipe plurielle des points focaux des Projets qui en tiendront compte dans la mise en œuvre desdits projets.*

**Conclusion** : Le Comité Local d'Examen de Projet (CLEP) a félicité l'équipe des projets composée des membres des Points focaux des différentes Agences des Nations Unies engagées dans le GFP au Mali et validé le document de projet, sous réserve de la prise en compte des recommandations formulées au cours des discussions dans la mise en œuvre desdits Projets.

## **VII. Mot de clôture des travaux du Comité et levée de la séance par M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**

Sur la base du constat de la participation active de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes, membres du Comité local d'évaluation des Projets examinés, M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a félicité tous les participants, déclaré la clôture de cet exercice et prononcé la levée de la séance en souhaitant à tous un bon retour à leurs bureaux respectifs à tous.

**Date :** 21 Juillet 2016

**Pays :** République du Mali

**Effet(s) et Résultat(s) de l'UNDAF Plus 2015-2019 (s):**

**Résultat 2** (paix, sécurité et réconciliation) : D'ici 2019, la cohésion sociale sera facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l'éducation pour la paix.

**Résultat 3** (gouvernance) : Les institutions étatiques, nationales et locales, exerceront de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participeront activement et assureront le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d'état de droit.

**Résultat 4** (services sociaux de base) : D'ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, auront un accès accru et équitable à des services sociaux de base de qualité et en feront usage.

**Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (2015)**

**Chapitre 2** : Fondements pour un règlement durable du conflit (Mesures destinées à assurer une meilleure gouvernance)

**Chapitre 4** : Répartition des pouvoirs et compétences

**Chapitre 10** : Réorganisation des forces armées et de sécurité

**Chapitre 14** : Réconciliation et justice

**Plan d'action national pour la mise en œuvre de la RCS 1325 - 2015-2017**

**Domaine de priorité I** : Prévention des conflits et des violences sexistes liés aux conflits armés – Renforcer la capacité des parties prenantes institutionnelles et communautaires à prévenir les violences sexistes.

**Domaine de priorité II** : Protection et réadaptation des survivants – Renforcement des mécanismes légaux de lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexistes liées aux conflits armés ; Améliorer et renforcer les mécanismes d'encadrement et de protection des survivants de violences sexistes liées aux conflits armés.

**Objectif du projet commun des projets**

Contribuer à la paix et à la réconciliation au Mali et lutter contre les facteurs de conflit en promouvant un système de gouvernance basé sur le renforcement de l'état de droit à travers un meilleur accès à la justice.

**Les membres du CLEP endossent les projets** *«Lutte contre les facteurs de conflit au Mali à travers l'état de droit et appui au Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé ».*

## Signature des Co-Présidents du CLEP

---

### Pour la Partie Gouvernementale

Je suis d'accord avec les recommandations du CLEP et je les endosse: ----- ✓

Je ne pas suis d'accord avec les recommandations du CLEP et je ne les endosse pas: -----

Observations/Commentaires: *Rapport approuvé.*

Date:

Signature

Monsieur Moumouni Guindo, Magistrat  
Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme



---

### Pour la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit en République du Mali (CMC)

Je suis d'accord avec les recommandations du CLEP et je les endosse: ----- ✓

Je ne pas suis d'accord avec les recommandations du CLEP et je ne les endosse pas: -----

Observations/Commentaires: -----

Date: *21/7/2016*

Signature

M. Maleye Diop  
Directeur du Programme et  
Directeur Pays Adjoint du PNUD  
PNUD



### Liste de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction/Titre	Adresse email et téléphone
1.	Moumouni Guindo	Ministère de la justice	Secrétaire Général	<a href="mailto:m_o_guindo@yahoo.fr">m_o_guindo@yahoo.fr</a> 66 72 03 53
2.	Maleye Diop	PNUD	DPA	<a href="mailto:Maleye.diop@undp.org">Maleye.diop@undp.org</a> ;
3.	Alimata Traore	UNODC	Coordonnatrice	Tel 75999788
4.	Cheikhna Mangassouba	PNUD	PMSU	<a href="mailto:Cheikna.mangasouba@undp.org">Cheikna.mangasouba@undp.org</a>
5.	Marie Josée Kandanga	ONUFEMMES	Conseillère Technique	Tel 75997935
6.	Mahamane A Maiga	Ministère de la justice	Directeur CPS	Tel 75997935
7.	Guindo Safia	PNUD	Conseillère au PMSU	<a href="mailto:safia.guindo@undp.org">safia.guindo@undp.org</a> 66 93 00 00
8.	Eelman Marges	Eucap Sahel	Chef du bureau de liaison	Tel 94247606
9.	Kelly Low	JCS MINUSMA	Senior Judicial Officer	Tel 99950285
10.	Helena De Medeiros	Ambassade Suède	Chargée de Gouv securit hum.	Tel 75997744
11.	Aijana Bekkulieva	MINUSMA – HR Sect	Human Right Officer	Tel 9495131955
12.	Emilia Cermak	Minusma – HR Section	Human Right Officer	Tel 94951355
13.	Col.Yawe Bertin	UNPOL MINUSMA	Chef de Section Reforme	Tel 94951423
14.	Kai Hoffmann	PNUD	Conseiller au PMSU	<a href="mailto:Kai.hoffmann@undp.org">Kai.hoffmann@undp.org</a> ;
15.	Hristopher Fry	JCS MINUSMA	Spécialiste Affaires Judiciaires	Tel 94951402
16.	Frederic Aka	RCO	Analyste de Programme	Tel 93766633
17.	Abdoulatif Makalou	CVJR	Secrétaire General	Tel 72252526
18.	Lt Col. Georges Modobo Keita	DGGN	Commandant de legion	Tel 76263714
19.	Moussa Drissa Guindo	MPFEF	Conseiller Technique	Tel 66858043
20.	Yaya Koné	MoJ / DNAPES	Directeur	
21.	Tsagao Traore	PNUD	Conseiller RoL	<a href="mailto:Tsagao.traore@undp.org">Tsagao.traore@undp.org</a> ; Tél. 78666282
22.	Yacouba Diallo	MSPC	MSPC	Tel 66740950
23.	Youba Alhousseini Diop	PJS - MoJ	Substitut du Procureur	Tel 76204987
24.	Yaya Traore	DNAJS-	MoJ	Tel 76203921



République du Mali

Nations Unies

# FEUILLE DE PRESENCE

## DU COMITE LOCAL D'APPROBATION DES PROJETS

REUNION : CLAP des Projets GLOBAL FOCAL POINT

DATE : 22 Juin 2016

LIEU : Bureau du PNUD Mali

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	ORGANISATIONS	EMARGEMENTS	
			Contact	Signatures
Alumda H THORÉ	Coordonnatrice	UNODC/ONDJ	75 99 97 82	
Marie-Josée KANDANSA	Spécialiste de prog.	ONUFEMMEC	75 99 73 35	
Sofya Gouma	Analyste PNUD	PNUD	66 93 00 00	
Eslwan Merges	chef de bureau de l'unité coordonnateur	Bureau Sahel Mali	92 24 76 06	
Johanna Lobes	experte - conseillère	GIZ/PPDR	77 99 12 76	
NI-FI-DIANNE-A. MAIGA	DIRECTRICE PNUD	JUSTICE	66 73 19 90	

Tragab TRAORE	ROL Adviser	UNDP/PNUD	78 66 62 82	<del>_____</del>			
Helena de Medeiros	Chargée gouvern. sécurité humaine Ambassade de Suède	Amb. de Suède	75 99 77 44	H. de Meiri			
Kai Hoffmann	PTSCY	PNUD	75 99 78 48	<del>_____</del>			
Ajona Bekkulieva	Human Rights Division MINUSMA	MINUSMA	94 95 19 57	<del>_____</del>			
Emilya Cermak	Human Rights Division	MINUSMA HRD	94 95 13 55	E. CA			
YAWE Bertin	Chief Section Reforme	MINUSMA/ UN POL	94 95 14 23	<del>_____</del>			
FRY, Christophe	Specialiste des Affaires Judiciaires	MINUSMA/ SAJP	94 95 14 02	<del>_____</del>			
Keily Low	Senior Judicial Affairs Officer	MINUSMA/ SAJP	94 95 02 85 low-minusma@ un.org	CAJG			
Frédéric AKA	Analyste Programme	RCO	93 76 68 33 frederic.aka@ un.org	<del>_____</del>			

MAKALOU ABDOULAYE	Segal	CVSR	72-25-25-26	<i>Signature</i>
LT-CF Madiba Goupo Keita	Commandant de Legion	DGGW	76-26-37-74	<i>Signature</i>
Moussa Drissa Guindo	Councillor Technique	MPFEF	66858043	<i>Signature</i>
Yaya Kone	Directeur ANAPES	<del>Ministere de la Justice</del>	668880002	<i>Signature</i>
in Yewandji Diatta	MSPC	—	66 74 09 50	<i>Signature</i>
Diop Youba Affinsseni	Substitue du P. P. T. S	Ministere de la Justice	76-20-49-87 98-83-57-57	<i>Signature</i>
Moussaoua Chahin	PROF PNUD Tch	PNM	77 53 58 22	CM
Yaya Traore	DNATS	Ministere de la Justice	76-20-39-22	<i>Signature</i> more-qualification